

Compte rendu de séance Séance du 7 Octobre 2015

L' an 2015 et le 7 Octobre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne Maire

Présents : Mmes : CORMERY Michèle, DE NOTER Armelle, DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, KAKKO-CHILOFF Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : FOUGERET Eric, GLORIAN Jérémy, GRUGIER Olivier, LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GOUBERT Alex à M. THEFFO Jean Marie

SOMMAIRE

MARCHE TRAVAUX VOIRIE RUE CESAR FINANCE CREATION TROTTOIR - réf : 2015-056

Un appel d'offres a été lancé le 28 juillet 2015 pour des travaux de voirie avec création de trottoir Rue César Finance, lot unique avec une variante obligatoire (busage de fossé) et une variante (trottoir décalé).

Neuf entreprises ont répondu à l'offre. Les Documents administratifs de chacune ont été remis.
La Commission d'appel d'offres réunie le 7 octobre 2015 a déclaré les neuf dossiers recevables.
Madame MINIERE, Adjointe au Maire, rend compte du rapport des offres et donne toutes explications.

La commission propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux disante pour un montant de 32.044,11 € H.T. soit 38.452,93 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. autorise Madame Le Maire à signer le marché et toutes pièces nécessaires
2. autorise Madame le Maire à demander une subvention au Département.

PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE - réf : 2015-057

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.123-13-3 et R.123-20-1 ;
Vu l'arrêté n°2015-016 du maire en date du 29 mai 2015, prescrivant la modification simplifiée du PLU,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2015, définissant les modalités de mise à disposition,
Vu la mise à disposition du dossier de modification simplifiée au public du .15 juillet 2015 au 15 août 2015 en mairie, et l'absence d'observation émise durant cette période sur le registre,
Le conseil municipal, après délibération, acceptent la modification du Plan Local d'Urbanisme.

SACEM - FORFAIT DE DROIT D'AUTEUR - réf : 2015-059

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour un abonnement annuel forfaitaire afin de simplifier les démarches administratives (formule multi-séances).

ORGANISATION D'UNE PIECE DE THEATRE EN JANVIER 2016 - réf : 2015-060

Un spectacle est proposé par la troupe DIABOLO qui présente une pièce de théâtre intitulée "MUSEEHAUT MUSEEBAS". Pièce de théâtre rigolote d'après l'œuvre de Jean Michel RIBES.

La date du Samedi 23 janvier 2016 a été retenue.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour organiser cette manifestation et demander une subvention auprès du Département.

ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC POUR LES PERSONNES HANDICAPEES réf : 2015-061

Les collectivités locales, en tant que propriétaires devaient déposer, un Agenda d'Accessibilité Programmée

(Ad'AP), ordonnance N° 2014-1090 du 26 /09/2014, avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

Un bureau de contrôle a été choisi pour réaliser un diagnostic d'accessibilité pour notre commune.

Le montant que représentent ces travaux, la complexité financière de les programmer aux budgets des années à venir et les diverses questions techniques qui se posent à ce sujet pour la Commune de transmettre l'Agenda d'Accessibilité pour le 27 septembre 2015.

Vu les contraintes, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a sollicité auprès de Monsieur Le Préfet du Loiret une demande de délai supplémentaire pour répondre à cette exigence.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES - DEGREVEMENT DE LA TAXE AFFERENTE AUX PARCELLES EXPLOITEES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS - réf : 2015-062

Suite aux dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'accorder un dégrèvement de 50% pour une durée qui ne peut pas excéder de 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs installés à compter du 1er janvier 1995 et bénéficiaires de la dotation d'installation ou des prêts à moyen terme spéciaux prévus par les articles D.343-9 à D.343-16 du code rural et de la pêche maritime. Vu l'article 1647-00 bis du code général des impôts,

A l'unanimité le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1. **décide** d'accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs,
2. **décide** que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur,
3. **charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

LOCATION REMORQUE COMMUNALE - réf : 2015-063

Le Conseil Municipal après avoir délibéré est d'accord, à la majorité, pour passer le tarif de location de la remorque communale à 50 €, vu le temps passé par les employés pour accomplir tout le travail.

Questions diverses :

SOUSCRIPTION DU LIVRE "LIGNY D'HIER ET D'AUJOURD'HUI"

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, opte pour une souscription de 200 exemplaires.

AIRE COVOITURAGE PLACE DE L'EGLISE

Madame Michèle CORMERY signale qu'un courrier a été adressé au Département concernant l'aire de covoiturage.

PANNEAU INFORMATIONS

Madame Michèle CORMERY signale que le Panneau d'information situé près de l'église est obsolète, un devis a été demandé (plan du village - info commerces, activités, hébergements, visites).

CITERNE GAZ EGLISE

Monsieur Jean-Marie THEFFO signale que la citerne gaz de l'église sera remplacée et enterrée au même endroit pour raison de sécurité.

PANNEAUX DOS D'ANE

Monsieur Marc VALLICIONI fait remarquer que les dos d'âne Rue du Général Leclerc ne sont pas balisés 5ZONE 30KM/H.

STATION EPURATION

Monsieur Olivier GRUGIER donne quelques informations :

- la 1ère réunion de travail concernant l'étude de la station d'épuration aura lieu fin octobre en présence de l'agence de l'eau, de la police de l'eau et du Département pour établir un cahier des charges.

- La 1ère campagne de changement des filtres de la station d'eau potable a commencé: 2 filtres ont été changés.

TERRAIN MULTISPORTS

Une offre a été faite par l'entreprise BOURDIN ET PAYSAGE pour effectuer le contrôle de sécurité du terrain multisports.

Monsieur Jean-Marie THEFFO demande que les agents de la collectivité soient formés.

DIVERS

Madame Michèle CORMERY signale que la pièce de Théâtre "La confusionite" qui s'est déroulée à l'Aubinière était très bien.

Il a été abordé le sujet de la sécurité des écoliers devant les abris de bus : pose de panneaux.

Séance levée à: 20:20

En mairie, le 16/10/2015
Le Maire
Anne DURAND-GABORIT